

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^h soir.	1 ^h 00 ^m soir.	2 ^h 42 ^m soir.	3 ^h 52 ^m soir.	4 ^h 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 ^h 45 ^m soir.	4 ^h 39 ^m »
10 h. 27 ^m »	5 ^h 45 ^m »	7 ^h 40 ^m »	9 ^h 22 ^m »	9 ^h 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^h 7 ^m »	3 ^h 1 ^h soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. ^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 12 Novembre.

Le résultat de la séance de la Chambre des députés de mercredi prouve pour la seconde fois et d'une manière plus éclatante encore, que M. Gambetta est réellement le chef de la majorité. Sans lui, la Chambre se donnait un éclatant démenti à elle-même. Sans lui, elle aurait quatre jours durant incriminé le ministère pour n'avoir pas su ce qu'il voulait, et elle aurait donné elle-même le spectacle de ne pas savoir dire ce qu'elle veut. Telle est l'impression qui se faisait jour sur les bancs de la gauche au fur et à mesure que les divers ordres du jour motivés étaient impitoyablement écartés. Il était temps que M. Gambetta intervint. La Chambre patageait; elle avait perdu la tête, elle ne savait comment sortir de l'impasse.

Le coup est un coup de maître. Si M. Gambetta a voulu prouver que sans lui la Chambre manquait de boussole et par conséquent d'orientation, il y est parvenu. Il a eu même temps un nouveau ministère plusieurs avantages marqués : C'est, en effet, un blanc-seing qu'il s'est fait donner pour la solution de la question tunisienne. Il a de plus groupé une forte majorité de 355 voix qui cherchait à se constituer sur un terrain commun sans pouvoir y parvenir. Il est démontré aujourd'hui qu'il existe dans la Chambre un parti de gouvernement assez fort pour défier toutes les coalitions.

A la suite de la séance, les ministres se sont réunis dans une des pièces du Palais-Bourbon. Après une courte délibération, le président du Conseil s'est rendu à l'Élysée pour y rendre compte de l'issue du débat. Reçu immédiatement, M. Ferry a dit au président de la République qu'il pouvait considérer le cabinet comme

irrévocablement démissionnaire. Le cabinet a remis officiellement sa démission entre les mains du chef du pouvoir exécutif qui l'a acceptée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 novembre.

INTERPELLATION SUR LES AFFAIRES TUNISIENNES.

Les ordres du jour.

La demande d'enquête, présentée par M. Clémenceau, est repoussé par 344 voix contre 168, sur 512 votants.

L'ordre du jour présenté par M. Ballue est rejeté par 328 voix contre 171, sur 499 votants.

L'ordre du jour pur et simple est rejeté par 326 voix contre 204, sur 531 votants.

De nombreux ordres du jour sont présentés; aucun d'eux n'obtient la priorité.

M. Franck-Chauveau, constatant que le ministère a démissionné, dit que cette démission enlève toute sanction au vote d'un ordre du jour. En ce cas, le règlement autorise à terminer l'interpellation sans ordre du jour.

La motion de M. Franck-Chauveau est rejetée par 285 voix contre 203.

M. Andrieux propose, conformément au règlement, que l'examen des ordres du jour proposés soit renvoyé dans les bureaux.

La motion de M. Andrieux est repoussée par 351 voix contre 96.

La demande de priorité sur le dernier ordre du jour présenté par M. Casimir Périer est rejetée par 244 voix contre 213.

M. Gambetta monte à la tribune. Il pense qu'il est de l'intérêt de tous les partis de la Chambre que la discussion ne se termine pas par un aveu d'impotence.

M. Gambetta dit qu'il ne veut pas apporter de jugement sur la conduite ni sur l'origine de l'expédition.

M. Gambetta croit que le vote de l'ordre du jour

pur et simple était la fin toute naturelle de ce débat.

M. Gambetta ajoute : « Au-dessus des griefs il y a un intérêt supérieur qui s'impose à la Chambre. La France a mis sa signature au traité du Bardo. Elle doit observer loyalement et intégralement ce traité. »

M. Gambetta propose un ordre du jour disant : « La Chambre, résolue à observer « le traité du Bardo, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour Gambetta est voté par 379 voix contre 71.

La séance est levée et renvoyée à vendredi.

Revue des Journaux

La République française dit que le sens de l'ordre du jour Gambetta est de faire savoir à notre armée, aux puissances, comme conclusion de cette discussion où tant de vues hétérogènes se sont heurtées, ce qu'on entend faire désormais à l'égard de cette question tunisienne; car, dit-elle, il importait de s'entendre sans plus de retard, non plus sur la manière dont l'affaire a été conduite jusqu'ici, mais sur la suite qu'il convient d'y donner.

Le Journal des Débats estime que « M. Gambetta a réussi à ramener la Chambre, animée d'excellentes intentions, mais inexpérimentée, à reconnaître et à confesser par un vote cette vérité : qu'il n'y a pas de gouvernement possible sans esprit de suite, et que les assemblées, pas plus que les cabinets, n'ont droit de répudier les actes de leurs prédécesseurs quand il s'agit des intérêts généraux et permanents du pays. »

Le Petit Journal constate que M. Gambetta a su apporter à la tribune, en un discours de 10 minutes, un programme ministériel. « C'est un discours que les 379 voix s'adressent, dit-il, le texte littéral de l'ordre du jour disparaît. La Chambre, hier, a avancé un vote de confiance au cabinet Gambetta. »

Le Voltaire constate qu'il n'y a qu'un seul ministère possible à l'heure présente : une majorité gouvernementale, très-forte et très-compacte, s'est for-

mée au sein de la Chambre pour soutenir et appuyer de ses votes le ministère Gambetta.

« Maintien de notre intervention de Tunisie, et constatation de l'existence d'une majorité de gouvernement sous la direction de M. Gambetta, tel est, selon la Paix, le résultat du débat sur les affaires tunisiennes. On ne pouvait en outre s'attendre à ce qu'il en fût autrement, ajoute ce journal. »

Le Parlement : La séance d'hier nous a montré, une fois de plus, ce que devient une Chambre qui n'a ni partis organisés, ni majorité, ni direction. Il n'est pas à désirer ni pour le pays, ni pour la considération parlementaire, ni pour le bon renom de nos assemblées que de pareilles expériences se répètent souvent.

Le Moniteur Universel : M. Gambetta sort triomphant d'un débat où il aurait dû rester écrasé avec l'ancien ministère. La nouvelle majorité est faite, grâce à M. Clémenceau.

Le Soleil : A deux reprises, la majorité s'est donnée à M. Gambetta avec un entrain, un sans-façon qui ferait douter de la solidité du contrat.

Le Figaro : L'ordre du jour vent donc dire, en somme, que M. Gambetta sera ministre, que la France restera maîtresse de la Tunisie, et que les débris du cabinet Ferry, dédaigneusement sauvé par le chef de la majorité, ne sont pas même bons pour boucher les trous du cabinet de demain.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

ELECTIONS MUNICIPALES

Pas d'abstentions!

Électeurs républicains conservateurs, 1.153 d'entre vous n'ont pas pris part au vote Dimanche dernier. Pourquoi donc s'abstenir? Pourquoi rester indifférents? Est-ce que la question n'intéresse pas tout le monde? Est-ce

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(7) du 12 novembre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Le capitaine ne parut pas avoir entendu la réponse de son dragon. Il était devenu rêveur et triste. Cet événement devait avoir réveillé en lui des souvenirs touchants, ses yeux s'humectèrent, en effet, et, d'une voix attendrie, il ajouta au bout d'un instant : — C'était une lettre de mon pauvre père. C'est sur son lit de mort qu'il me l'écrivit. Après de longues années de colère, il m'envoyait son pardon et sa bénédiction; il me rouvrait sinon ses bras, du moins la maison paternelle, d'où j'avais été si longtemps banni, d'où je m'étais enfui, poussé par je ne sais quel désir de liberté et d'indépendance. Pourquoi, une fois que j'eus réussi, après bien des orages et des difficultés, à trouver le bonheur, loin du toit paternel, pourquoi n'ai-je pu rendre ce bonheur complet en le faisant pour ainsi dire légitimer par mon père; pourquoi me suis-je toujours heurté contre d'absurdes préjugés de races?... Wenz écoutait visiblement intrigué.

Le capitaine avait prononcé les dernières paroles à mi-voix, pour lui-même; néanmoins, le serviteur avait prêté une oreille plus attentive et avait entendu le monologue de son maître; seulement il ne pouvait en pénétrer le sens. Il essaya donc d'en tirer des explications, cherchant à l'interroger adroitement, sans paraître indiscret ou important. Il attachait évidemment un très grand prix à savoir tout ce qui concernait M. de Beuren; était-ce dévouement? était-ce simplement curiosité du valet qui veut connaître les moindres secrets de ceux qu'il sert?... Bref, feignant un intérêt plein de dévouement, il dit en jetant sur son maître un regard inquiet : — Oui! je me rappelle en effet que mon capitaine me dit que c'était une lettre du seigneur son père... Mais l'autre, profondément plongé dans ses rêveries, ne répondit point. Wenz, après avoir cherché un moment quelque autre moyen de faire parler le capitaine, dut deviner que, pour y réussir, il fallait éveiller la sympathie de son maître, en paraissant se trouver dans la même disposition d'esprit que lui. On ne provoque les confidences des gens profondément affligés, qu'en prenant soi-même un air de tristesse qui leur prouve qu'on comprendra leur douleur. Wenz donc, prenant sa mine la plus désolée, reprit de sa voix la plus mielleuse : — Oui, ce fut un événement bien malheureux; mon pauvre capitaine fut frappé comme d'un

coup de foudre quand je lui remis cette lettre, et il oublia sur-le-champ toutes les réjouissances du palais du maréchal... Le capitaine cette fois releva la tête; la comédie de son domestique dut avoir été assez habilement jouée, car il répondit lentement : — Ce fut en même temps pour moi une grande joie que cette lettre... ma tristesse venait de ce qu'il ne m'était point donné de jouir du bonheur qu'elle m'apportait... Mais écoutez, mon cher Wenz, voici maintenant une autre question à laquelle j'attache beaucoup d'importance, et à laquelle je te prie de me répondre en toute vérité. A qui as-tu parlé de cet événement, et à qui as-tu rapporté les paroles que j'ai prononcées à ce moment? Rassemble bien tes souvenirs avant de répondre. Wenz devint grave et regarda la terre en paraissant réfléchir. — Ne me cache absolument rien, reprit le capitaine, insistant de plus en plus. Je t'ai fait part à ce moment de l'intention que j'avais de me fixer pour toujours au château de Beuren; j'attache une grande importance à savoir si quelqu'un connaît mon projet. Cette lettre, les dernières paroles de mon père, ont éveillé en moi le désir de changer de vie, et ce projet a mûri de jour en jour; aujourd'hui je suis irrévocablement décidé à laisser là cette existence d'aventurier, cette course vagabonde à travers le monde. Que mes camarades retournent à Paris à la recherche de leurs anciens plaisirs; je leur ai dit adieu; j'ai dit adieu aussi aux enivrantes distractions de la capitale; je retourne au château de Beuren, qui

fut le paradis où s'écoula mon enfance; c'est là que je veux désormais goûter le repos. Une famille remplacera pour moi les joies bruyantes du métier militaire, et il me serait désagréable... très désagréable d'être surpris par un de mes anciens camarades dans ma nouvelle position. J'ai pour toujours rompu avec le passé, et je veux racheter mes péchés. Dis-moi donc, mon cher Wenz, si dans la suite j'aurais à redouter la visite de qui que ce soit, et la tentation de retomber dans mes errements passés. — Et moi aussi, mon capitaine, répondit Wenz, j'ai dit adieu à cette vie vagabonde du soldat, et je veux devenir un serviteur fidèle des nobles seigneurs de Beuren, et je n'aimerais point être surpris par mes anciens camarades. Mais ni vous ni moi nous n'avons rien à redouter de ce côté. Car j'ai beau me souvenir, je ne me rappelle point avoir dit à qui que ce soit un mot de cette lettre et des intentions de mon capitaine... excepté cependant... — Eh bien?... — Excepté à mon camarade Goerzel; il m'a tellement tourmenté quand je suis revenu le trouver à l'écurie que je n'ai pu résister à ses questions et, pour me débarrasser de lui, je lui ai tout raconté. Mais celui-là n'a pas grand-chose à dire; il était ivre quand je lui ai fait cette confidence, il s'est endormi peu après et au réveil il ne dut plus sans doute se souvenir de rien. D'ailleurs, je n'en ai plus parlé à personne... outre lui... à personne; je pourrais prêter mille serments sur la vérité de ce que je dis... (A suivre.)

qu'il ne s'agit pas de savoir si nous avons la liberté d'agir, de vivre, de nous mouvoir dans les limites de la justice et du droit? Est-ce qu'il ne s'agit pas d'affirmer que nous ne voulons pas être les serfs, les « esclaves ivres » des coteries radicales, des hommes qui ne veulent la liberté que pour eux, qui prétendent mettre leurs caprices à la place du droit et de la raison?

Mais quoi! dira-t-on, tant de bruit pour l'élection de deux conseillers municipaux? Sans doute. Car, si nous voulons reprendre le temps perdu, trop facilement abandonné, il ne faut négliger aucune occasion, il ne faut céder sur aucun point, il ne faut désertir aucune position. Ne l'oublions pas, l'ensemble des choses se compose de petits détails. Si aujourd'hui vous reculez d'un pas, demain d'un autre, et puis d'un autre encore, sans doute vous n'aurez cédé qu'un pas chaque fois, mais arrivé au dernier, une simple poussée suffira pour vous jeter hors de chez vous.

La question serait-elle moins grave, toucherait-elle à des intérêts moins élevés, nous vous dirons: Que personne ne s'abstienne, que personne ne reste indifférent, que chacun se fasse un devoir d'aller déposer son vote en faveur des candidats de la liberté, de la justice et du droit, de la liberté pour tous.

Un républicain libéral

SCRUTIN DE BALLOTAGE DU 13 NOVEMBRE.

Candidats républicains conservateurs.

MM. CARRIOL, fils, Agent d'assurance.
DELLARD (Miquel), Propriétaire.

CAHORS-BELLEVILLE.

Le *Réformateur du Lot*, organe de l'intransigeance, ne peut se résigner à la défaite éclatante que ses candidats ont subie dimanche dernier.

Il essaie de rechercher les causes de cet échec retentissant et il n'est pas très-heureux, vraiment, dans les fouilles qu'il a opérées.

Voulez-vous savoir pourquoi M. Bourdon et ses corréligionnaires n'ont pas été réélus membres du Conseil municipal? Le *Réformateur* va vous l'apprendre:

Le *Journal du Lot* a patronné une liste de républicains conservateurs et « cléricaux ». Les « réactionnaires de toute nuance se sont coalisés sur le terrain clérical. » « Et certains républicains, ambitieux vulgaires et égoïstes, au lieu d'entrer franchement dans la lutte, se sont prudemment tenus à l'écart. »

Voilà les motifs qui, selon le *Réformateur*, ont amené la déconfiture des intransigeants cadurciens.

Quant à nous, nous avouons sincèrement que notre perspicacité n'aurait jamais pu expliquer de la sorte la non-réélection des démissionnaires.

Nous avons pensé que les républicains conservateurs, les *républicains vrais* avaient triomphé, parce qu'ils s'étaient déclarés franchement les soutiens de la liberté des pères de famille et les serviteurs dévoués de la démocratie sage et modérée.

Erreur profonde! nous dit le *Réformateur*; et pour mieux nous convaincre de notre méprise, il fait une charge à fond de train sur notre confrère le *Républicain*; et il nous apprend que derrière ce Journal « se cache à peine la personnalité la plus ambitieuse du groupe des dix-sept, des *soi-disants* républicains. »

Le *Réformateur* accentue encore ses déclarations. Les dix-sept conseillers qui ont résisté aux flots d'éloquence du rapport de M. Bourdon, « ne pensent qu'à satisfaire leur ambition, au lieu de se servir de l'influence qu'ils peuvent avoir pour hâter le triomphe des principes radicaux. »

Et alors, sur un rythme plaintif, l'organe de l'intransigeance avoue qu'il ne conserve

plus les quelques illusions qu'il avait naguère sur le compte de M. Relhié et de ses amis.

Nous avons eu la courageuse patience d'analyser les réflexions chagrines que le scrutin du 6 novembre suggère au *Réformateur du Lot*.

Il est temps de s'élever contre les allures de ce journal et de défendre contre des imputations mensongères l'honorable Maire de Cahors, vis-à-vis duquel nous avons toujours eu une attitude absolument indépendante; la période électorale du mois d'août dernier est là pour le prouver.

A cette date, nous avons franchement dit la vérité à M. Relhié et au fameux et légendaire Comité de propagande. Le scrutin du 21 août prouva que nos conseils auraient dû être suivis.

Quelle fut, dans ces circonstances, l'attitude du *Réformateur*? Oh! il couvrit de fleurs M. Relhié, qui alors ne recherchait pas « une grande situation politique et ne pensait pas à satisfaire son ambition. » M. Bourdon avait garanti que le Maire de Cahors avait été au Lycée un élève *laborieux et sage* et le *Réformateur* affirmait que M. Relhié serait la perle des députés républicains.

Que les temps sont changés! Aujourd'hui M. Relhié, ami personnel de M. Gambetta, « est un *soi-disant* républicain, qui veut ménager tout le monde, le clergé et les autres. »

Car, il est impossible de s'y méprendre. Toute l'habileté du *Réformateur* n'aura réussi à fermer les yeux à personne.

La personnalité qu'il a visée, sans la nommer, dans son numéro de jeudi n'est autre évidemment que celle du premier magistrat de notre cité. Quel autre, en effet, que M. Relhié pourrait être « la personnalité la plus ambitieuse » du groupe des dix-sept? Quel autre que lui, grâce à l'amitié dont l'honneur le futur président du Conseil, pourrait obtenir, (nous ajoutons, sans la demander), « une grande situation politique? »

Ainsi donc, c'est bien l'honorable M. Relhié que le *Réformateur* a voulu cribler de ses traits un peu trop émoussés.

Quant à nous, il ne nous appartient pas de prendre la défense du maire de Cahors. M. Relhié a eu, nous le croyons, durant la dernière période électorale, une attitude indépendante. Il a gardé la neutralité la plus parfaite entre les deux listes municipales.

Le *Réformateur*, ennemi de l'ingérence administrative, aurait-il désiré que M. Relhié employât les ressorts usés de la candidature officielle? Soyons donc logiques.

Non, mille fois non: M. Relhié ne pouvait soutenir de son influence la liste intransigeante. L'aurait-il fait, que cette influence, certainement considérable, n'aurait pas empêché M. Caviolle et ses amis de triompher des laïcitateurs à outrance.

Le Maire de notre ville a compris qu'il était temps de rompre avec le parti radical, avec un Comité qui avait imposé un programme qu'on avait eu la faiblesse coupable d'accepter. M. Relhié a coupé à temps la queue qui l'attachait au Belleville de Cahors. Et, en cela, il a imité l'exemple donné par son illustre ami.

Il était temps vraiment de secouer la tutelle du Comité Rohaut, Andrieu et C^{ie}. Nous en étions déjà aux motions, et au mandat impératif les plus accentués. — Plus de délibérations au Conseil municipalsans avoir obtenu l'adhésion préalable du Comité!!... C'était, en un mot, le règne de l'intransigeance vaniteuse et incapable.

Nos populations sages et libérales ne l'ont pas voulu ainsi; elles ont vigoureusement protesté dimanche dernier. Elles proteste-

ront de même au scrutin de demain.

En ce qui nous concerne, nous serons toujours sur la brèche méprisant les attaques personnelles. La victoire ne nous grise pas; la liberté a toujours des ennemis contre lesquels il faut la protéger sans cesse.

Un républicain conservateur.

Ville de Cahors

COURS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR LES JEUNES FILLES

Faits sous les auspices de l'autorité municipale.

Jours.	Heures.	Professeurs.	Cours.
Lundi.	10 h. à 11 h. m.	MM. Ithier.	Instruction morale et civique.
	5 h. à 6 h. du s.	M. Piot.	Littérature française.
Mardi.	10 h. à 11 h. m.	M. Calmon.	Dessin.
	4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 s.	M. Vène.	Histoire et géographie de la France.
	5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 s.	M. Causse.	Arithmétique appliquée.
Mercredi.	10 h. 1/4 à 11 h. 1/4 m.	M. Fayolle.	Grammaire et langue française.
	4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 s.	M. Borelly.	Physique et sciences naturelles.
Jeudi.	10 h. à 11 h. m.	M. Ythier.	Instruction morale et civique.
	3 h. à 4 h. 1/2 s.	M. Calmon.	Dessin.
Vendredi.	10 h. 1/4 à 11 h. 1/4.	M. Piot.	Littérature française.
	4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 s.	M. Causse.	Arithmétique appliquée.
	5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 s.	M. Vène.	Histoire et géographie de la France.
Samedi.	4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 s.	M. Borelly.	Physique et sciences naturelles.
	5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 s.	M. Fayolle.	Grammaire et langue française.

Les cours se feront dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

L'Inspecteur d'Académie, DUNAN.

* * *

Nous applaudissons sincèrement à la création des cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles, qui vont s'ouvrir le 21 novembre à Cahors.

C'est une idée féconde dont la réalisation ne pouvait être plus heureusement confiée qu'à l'honorable inspecteur d'Académie, M. Dunan, et aux professeurs distingués dont les noms sont indiqués plus haut.

Quels avantages la génération qui grandit n'a-t-elle pas sur ses devancières au point de vue de l'instruction! Combien n'avons-nous pas vu de pauvres jeunes filles laborieuses, intelligentes, arriver aux examens bourrées de connaissances sans doute, mais mal assimilées, et échouant devant les examinateurs, pour des questions faciles le plus souvent.

Grâce aux cours institués aujourd'hui et qui viendront compléter les leçons reçues à la pension, les jeunes filles familiarisées désormais aux examens par des interrogations habilement dirigées, arriveront plus sûres d'elles-mêmes et obtiendront bien plus facilement leur diplôme.

Nous louons surtout l'esprit large et libéral de la circulaire de M. Dunan qui invite indistinctement les élèves de tous les établissements d'instruction à assister à ces Cours, accompagnées de leurs maîtresses qui, elles aussi, ne pourront que tirer profit de la méthode des maîtres.

L'enseignement universitaire ne peut que gagner lui-même à étendre ses bienfaits hors de ses limites ordinaires.

L. L.

Nous apprenons avec satisfaction que MM. Castagné, Germain et Rigaldies, élèves du Lycée de Cahors, viennent d'obtenir le baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie).

M. Dalat, ancien élève du collège de Brive, actuellement au Lycée de Cahors, a également obtenu le baccalauréat de rhétorique.

Par décret en date du 6 novembre, notre compatriote M. Marbot, sous-préfet de Morat, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Ussel (Corrèze.)

Chemin de fer.

Nous donnons les renseignements suivants, puisés à bonne source, sur l'état des travaux de la ligne ferrée de Cahors à Capdenac: Sur les dix lots que comporte la ligne de

Cahors à Capdenac, avec embranchement sur Figeac,

Deux lots sont en cours d'exécution.

Deux lots seront adjugés le 23 courant.

Deux lots (ponts métalliques sur le Lot), viennent d'être approuvés et seront adjugés incessamment.

Les quatre lots restants sont entre les mains de l'administration supérieure et seront vraisemblablement adjugés en décembre.

Les terrains seront tous acquis avant la fin de l'année.

M. J. G. Plantade, doyen des imprimeurs de Cahors, vient de s'éteindre presque subitement dans un âge peu avancé, 65 ans.

Imprimeur depuis 1834, fondateur du *Courrier du Lot*, ancien président du tribunal consulaire de Cahors, M. Plantade s'est toujours distingué par la droiture et l'honnêteté de son caractère, son désir d'être utile et de faire le bien. Plus d'un, lorsqu'il quitta la présidence du tribunal de commerce, s'étonnèrent à juste titre, que la croix de la légion d'honneur ne vint reconnaître les services rendus dans ces fonctions si délicates, si absorbantes, où M. Plantade contracta peut-être le germe de son mal.

Mais s'il est une récompense enviable entre toutes et que les transformations de la politique ne peuvent enlever, celle-là, c'est la considération de ses concitoyens, c'est le brevet d'honnête homme décerné par toute une population. Cette récompense, M. Plantade l'a largement obtenue.

Nous nous associons sincèrement au deuil d'une honorable famille cruellement frappée.

L. L.

AVIS

Les membres de la Société d'assurances contre l'incendie, **Le Lot**, sont prévenus que, suivant délibération du Conseil d'administration en date du 29 octobre dernier, l'assemblée générale des sociétaires, se réunira le Dimanche 27 courant, à 10 heures du matin, dans les bureaux de la Société, rue du Lycée, n° 15.

Compte-rendu au 31 décembre 1880.

Révision des avantages stipulés en faveur de la direction par l'assemblée générale des sociétaires du 17 décembre 1874.

Renouvellement partiel du Conseil.

Nomination de trois censeurs.

Cahors, le 12 novembre 1881.

Le Directeur, PETIT.

Loterie.

Le superbe dessin lavis magnifiquement encadré du *Pont du chemin de fer de Cahors*, récompensé à la dernière exposition de Cahors, est mis en loterie à raison de un franc le n°. — Cette loterie est autorisée par décision préfectorale du 5 novembre 1881. Une partie du produit est destinée aux pauvres. On peut se procurer des billets à la librairie Girma, dans les débits de tabac, au bureau du *Journal du Lot*.

Le tableau est exposé au bureau de tabac, en face le Cours Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

du 5 au 12 novembre 1881.

Naissances.

Cubaynes, Léontine, rue du Château, 18.

Péris, Marie, coin de Lastié, 46.

Jean, Léon, caserne de Gendarmerie.

Dissard, Marie, rue de la Liberté.

Marvez, Zacharie, (nat.), rue de la Préfecture, 2.

Soubiroux, Hélène, rue St-Barthélemy, 2.

Marlas, Louis, rue Tapis-Vert, 9.

Mariages.

Doit, Joseph, et Gleye, Jeanne.

Lamouroux, Frédéric, et Filsac, Marie.

Décès.

Bouchet, Marie, ménagère, 73 ans, (Hospice).

Granou, Michel, prop., 72 ans, à Bégoux.

Lagarrigue, Marie, sœur de Nevers, 61 ans, Chartreuse.

Maratuech, Sara, s. p., 27 ans, célibataire, rue Brives, 41.

Lamelle, Jean, prop., 70 ans, célib., à Cabessut.

Taillade, Léontine, s. p., 23 ans, rue des Capucins, 2.

Ausset, Marie, s. p., 92 ans, aux Ramonets.

Souillac, Rose, s. p., 77 ans, rue St-Barthélemy, 13.
Bourette, Jacques-Daniel, ex-inspecteur des Contributions directes, 91 ans, rue de la Liberté, 8.

Dernières Nouvelles

Paris, 11 novembre.

M. Grévy laisse à M. Gambetta son entière liberté d'action. Il est probable que M. Gambetta prendra la présidence sans portefeuille.

L'idée de confier la guerre à un ministre civil paraît abandonnée.

On croit que l'Officiel doit publier demain la liste des ministres lesquels se présenteraient aux Chambres le jour même.

M. Gambetta ferait une déclaration exposant sa politique.

L'Officiel porte la démission du cabinet.

Une dépêche de Hongkong, 8 novembre, 11 heures 25 matio, porte:

Tongking occidental.

Typhon terrible: deux cents églises, trente quatre cures et collèges renversés, deux mille maisons chrétiennes abattues, soixante mille chrétiens ruinés, pertes immenses, grande misère, demande secours.

Signé: PUGNIER.

Vicaire apostolique du Touking occidental.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 41 novembre.

Le général Farré dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 28 millions pour les expéditions de Tunisie et du Sud-Oranais. M. Naquet dépose une proposition relative au rétablissement du divorce. La Chambre reprend la vérification des pouvoirs et valide plusieurs élections. L'élection de M. de Marçay dans la Vienne est ajournée. Il en est de même des élections de MM. Pradon et Salond.

M. Barodet dépose une proposition de résolution tendant à nommer une commission de 22 membres chargée d'examiner les promesses, professions de foi, etc, de la dernière période électoral et de faire un rapport sur le caractère et la vanité des demandes par les populations.

La chambre décide que la commission chargée d'examiner les traités de commerce avec la Belgique et l'Italie sera composée de 22 membres.

La Chambre fixe sa prochaine séance à lundi 2 heures.

La séance est levée à 3 h. et 1/2.

Paris, 11 novembre, soir.

Les négociations pour la formation du nouveau ministère, se sont poursuivies activement toute l'après-midi.

Il n'en transpire pas grand'chose. Ce qui paraît certain, ou tout au moins la rumeur la plus répandue et la plus accréditée, c'est que M. Gambetta examine deux combinaisons: l'une dans laquelle serait compris M. Ferry, l'autre dans laquelle M. Ferry n'entrerait pas, auquel cas il lui serait proposé l'ambassade de Londres.

Dans cette éventualité, M. Challemel-Lacour prendrait le portefeuille de l'intérieur, et M. Paul Bert, celui de l'instruction publique.

La nouvelle est très répandue que M. de Freycinet prendrait les affaires étrangères. Le portefeuille de la guerre sera réservé à un général et très probablement au général Lewal.

M. Allain Targé, aurait les travaux publics et l'amiral Peyron, actuellement chef d'état-major de M. Cloué, le portefeuille de la marine.

La nomination de M. Léon Say aux finances, paraît de plus en plus certaine. Celle de M. Rouvier au commerce, est plus douteuse. On parle toujours de M. Antonin Proust aux Beaux-Arts, transformés en ministère.

Il est question de M. Dauphin et de M. Humbert pour la justice, avec M. Valdeck-Rousseau pour sous-secrétaire d'Etat.

Bourse de Paris.

Cours du 12 novembre

Rente 3 p. %	86.00
— 3 p. % amortissable	87.25
— 3 p. % amort. nouveau	86.25
— 4 1/2 p. %	143.00
— 5 p. %	117.15

UN REMÈDE A BON MARCHÉ

Personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite, quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire. Les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre sont ordinairement tenaces, longs à guérir et nécessitent l'emploi incessant de tisanes, sirops et autres médicaments pour arriver à quelques résultats.

De nombreuses expériences ont prouvé depuis longtemps que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises immédiatement avant le repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée: dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites, ou phthisie ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, avec l'intention d'avoir des Capsules de goudron de Guyot on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et, par conséquent, leur effet ne saurait être le même. Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas; aussi nous déclarons que nous ne pouvons garantir la qualité et l'efficacité que des véritables Capsules de goudron de Guyot, portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

Lettres médicales.

IV. Flatuosités.

Avec les aliments que nous introduisons dans le corps, nous faisons passer aussi une certaine quantité d'air dans l'estomac et de là dans les intestins. En outre il se forme des gaz pendant l'acte régulier de la digestion, en quantité plus ou moins grande, selon la nature des aliments; chez les personnes saines ces gaz se dissipent naturellement, mais si un obstacle quelconque s'oppose à leur sortie, ou s'ils se développent en trop grande quantité par suite de mauvaise digestion ou d'un état inflammatoire de la membrane muqueuse, il se produit alors un sentiment de douleur qu'on appelle généralement coliques, le ventre se distend, les douleurs s'étendent dans les parties voisines; la respiration est embarrassée, des syncopes surviennent quelquefois, des congestions, maux de tête constipation opiniâtre etc. Le malade éprouve une fatigue et une atonie générales et croit souvent être atteint d'un mal beaucoup plus sérieux. Il est vrai que les flatuosités, qui sont le plus souvent occasionnées par des constipations ou de mauvaises digestions, peuvent donner lieu à de graves maladies.

Le meilleur moyen de traiter et guérir les flatuosités est d'en éloigner la cause en lui frayant un passage naturel. Des purgatifs violents doivent être évités avec soin, car on ne peut dissiper ces gaz qu'en employant un remède émollient qui agisse doucement sur les intestins sans les irriter et rétablisse leurs fonctions.

Parmi les remèdes qui se sont acquis à cet égard les éloges du corps médical et dans la composition desquels il n'entre aucune substance drastique, les Pilules suisses occupent le premier rang.

A tous les malades, dont la maladie a pour cause un trouble des fonctions digestives, comme hémorroïdes, hypochondrie, douleurs d'estomac et d'intestins, on peut recommander vivement ces pilules réellement efficaces. Le prix en est si peu élevé que le plus pauvre peut en faire usage; on les trouve en boîtes métalliques contenant 50 pilules à 75 cent. dans toutes les bonnes Pharmacies de France. A Cahors, chez MM. Rouquette et Bergerol pharmacien.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catos.

Pour les renseignements, s'adresser à Mme V^e de Vallon, à CATOS, (Lot).

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n^o 7.

VENTE

SUR FOLLE ENCHÈRE

APRÈS

Saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, le SAMEDI TROIS DÉCEMBRE mil huit cent quatre vingt-un, à midi précis.

Suivant procès-verbal de M^e Daubanes, huissier à Cahors, en date du cinq mars mil huit cent soixante-dix-huit, visé, conformément à la loi, enregistré et dénoncé à la partie saisie par exploit dudit huissier en date du dix-neuf du même mois de mars, aussi visé et enregistré, lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le premier avril mil huit cent soixante-dix-huit, volume 73, numéros 34 et 35.

Et à la requête de Marie Jarguel, veuve de M. Jean Gaston, rentière, demeurant à Cahors, ayant M^e Talou pour avoué.

Contre et au préjudice du sieur Pierre Montagnac, employé à la préfecture du Lot, domicilié à Cahors.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles dont la désignation est ci-après établie.

Après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, la vente desdits immeubles eût lieu en deux lots, le treize juillet mil huit cent soixante-dix-huit, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors et l'adjudication eût au profit de M^e Sourbieu, avoué, qui en passa la déclaration de command en faveur de Messieurs Pierre Costes, agent d'affaires et Bernard Pezet plâtrier, domiciliés tous les deux à Cahors, moyennant le prix principal de mille trois cent dix francs en sus des charges.

Le jugement d'adjudication a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le neuf juillet 1879, volume 636, numéro 22; et l'ordre amiable intervenu ayant été cloturé le premier juin mil huit cent quatre-vingt et enregistré, il a été délivré un bordereau de collocation à ladite dame veuve Gaston, contre lesdits Costes et Pezet sur le prix d'adjudication et ses intérêts.

Madame veuve Gaston a été désintéressée par Mademoiselle Brassac, ci-après dénommée, du montant de son bordereau, suivant quittance au rapport de M^e Agar, notaire à Cahors, du huit septembre mil huit cent quatre-vingt, portant subrogation au profit de ladite demoiselle Brassac, dans tous les droits, actions et privilèges de ladite dame Gaston.

Ce bordereau de collocation et la quittance subrogative précitée, ont été signifiés aux sieurs Costes et Pezet, par exploit de Calmèjane, huissier à Cahors, en date du quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-un enregistré, contenant commandement à ces derniers d'avoir à payer le montant dudit bordereau.

Les adjudicataires n'ayant pas satisfait à ce commandement, il sera procédé à la vente desdits immeubles sur folle-enchère.

En conséquence, et aux requêtes, poursuites et diligences de Mademoiselle Marguerite Brassac, sans profession, demeurant et domiciliée à Cahors, agissant comme subrogée aux droits et privilèges de Madame veuve Gaston; laquelle a pour avoué près le tribunal civil de Cahors M^e Louis Bousquet, demeurant en cette ville, rue Fénelon numéro 7.

Contre et au préjudice des sieurs Pierre Costes, agent d'affaires, et Bernard Pezet, plâtrier, domiciliés tous deux à Cahors, adjudicataires folle-enchères.

Il sera procédé le samedi trois décembre mil huit cent quatre-vingt-un à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, à la vente en deux lots composés de la manière suivante, des immeubles ci-après désignés.

Désignation et lotissement des biens à vendre tels qu'ils sont portés dans le cahier des charges.

Premier lot.

1^o Une maison située à Cahors, grande rue dite Château du Roi, portée sur le plan cadastral de la commune de Cahors, sous le numéro six cent soixante-huit, section N;

2^o Le sol de ladite maison, numéro six cent soixante huit, section N du plan cadastral de cette commune, d'une contenance de soixante centiares environ;

3^o Autre maison, dite au-dessous de Verdier, numéro six cent soixante-huit, section N du plan cadastral de cette commune;

4^o Une chambre, numéro six cent soixante-sept du plan cadastral;

Ces deux maisons ou chambre, ne forment qu'une seule maison à deux étages avec grenier au-dessus; elle est bâtie en pans de bois et en briques; on y pénètre par une grande ouverture ou boutique. Le premier et le second étage sont éclairés par une ouverture chacun, fermée par un contrevent.

Cette maison est en mauvais état, elle confronte du levant avec maison de M. Delmas, du Nord avec maison de Tillou et autres, et du couchant avec ladite rue;

5^o Une vigne à Combe Nègre, numéro trois cent du plan cadastral, section M de la contenance de quarante-trois ares soixante-dix centiares;

6^o Une friche au même lieu, numéro trois cent dix, section M, de contenance de trente-trois ares quatre-vingt centiares;

Le cahier des charges sur lequel aura lieu la vente sur folle-enchère, est déposé au greffe du

tribunal civil de Cahors, où toute personne est admise à en prendre connaissance sans déplacement.

Mises à Prix :

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

Premier lot composé des articles six cent soixante-huit, six cent soixante-huit, six cent soixante-huit et six cent soixante-sept du plan compris sous les numéros 1^o 2^o 3^o et 4^o du cahier des charges sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 fr.

Deuxième lot composé des articles trois cent et trois cent dix du plan compris sous les numéros 5^o et 6^o du cahier des charges sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50 fr.

Le tout en sus de charges et sans garantie de contenance.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le onze novembre mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé: L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le douze novembre, mil huit cent quatre-vingt-un, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-un centimes, décimes compris.

Signé: DALAT.

S'adresser, pour de plus amples renseignements à M^e Louis Bousquet avoué, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts en sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement. Intérêt 4 fr. 50 par ans et sans aucune commission.

Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser: au Crédit foncier de France, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR

PARIS

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infailible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. —

Dépôt dans toutes pharmacies.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.

S'adresser à M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors.

NOUVEAUTÉS
à Prix-fixe.

F. Pontié.

NOUVEAUTÉS
à Prix-fixe.

Boulevard Sud et rue Fénélon, à Cahors.

Exposition Générale et mise en vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver.

Confections pour Dames Lainages pour robes depuis 0 fr. 25 c. le mètre, Soieries, Velours en tous genres, Fourrures, Manchons, Jupons, Châles, Tissus pour deuil, Toiles, Calicot, Serviettes, Mouchoirs, Draperies pour hommes, Chemises pour hommes, Tapis d'appartements, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Indiennes, Cretonnes, pour ameublements. — Spécialités de Nouveautés, riches pour corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes, et Cachemire Français, Soieries, Dentelles, Velours, Confections, Lingerie, Fourrures, Manchons, et Boas. — Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance, est absolu pour la Maison. — On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leur achat. — Envoi franco à partir de 20 francs.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÉDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger. SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.	Pharmacie Centrale de Cahors.	DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres
--	---	---

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

DRAGÉES DIGESTIVES

du D^r CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50
Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

DÉCOUVERTE

30^e MONTRE D'OR Nouvelle cyl. à rubis gar. 2 ans

Remontoirs Or p^r homme ou dame, gar. 3 ans 50f. Chronographes Or: 150^e Arg. 80^e Métal 60^e Envois des Tarifs complets de Montres, Pendules, Bijoux, Orfèvrerie S'adr. à G. TRIBAUDEAU, fabricant récompensé à la dernière Exposition Universelle, rue Clos-St-Paul, 4, à Besançon (Doubs) ou à ses dépôts qui sont à :

PARIS Le DÉPÔT GÉNÉRAL d'Horlogerie Suisse Française et Américaine, 84, Boulevard Sébastopol, 84; MARSEILLE la GRANDE MAISON Franco-Génoise d'Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie, 45, Rue Paradis, 45. Demand. aux directeurs de ces Maisons leurs Catalogues spéciaux ou figurent Montres cyl. à 6 f. Remontoirs à 4^e et mise à l'heure mec. à 16 f. Montres tout arg. Rub. à 15^e Remontoirs tout arg. hom ou dame à 22^e etc.



LOUIT FRÈRES & C^o
Maison fondée en 1825
BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT LOUIT
VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

AU PRINTEMPS

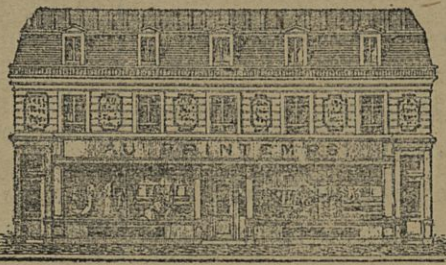
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de Confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9, CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHÂLES, CONFECTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 21
23,000 f. — 10 lots de 10,000 fr. — 10
— 100 lots de 1,000 fr. — 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

Grande Vente de de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.

Porte-Greffe:

	Boutures	Racinés.		Boutures	Racinés.
JACQUEZ,	le cent.. 8 f. »	25 f. »	RIPARIA,	le cent.. 6 f. »	16 f. »
OPORTO,	— .6 »	20 »	VIALA,	— 6 »	16 »
CUNINGHAM,	— .6 »	25 »	CLINTON,	— 3 50	10 »
HERBEMONT,	— .6 »	25 »	TAYLOR,	— 3 50	10 »
			OLONIS,	— 7 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taibout, PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE